

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2008

Le vingt-huit avril deux mil huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean LEON, Maire.

PRESENTS : Jean Baptiste LEON, Michel BRETHES, Hubert CAZADE, Christophe MOUDENS, Francis DUPOUTS, Jean Pierre LESPINASSE, Lionel LAFARGUE, Nicole BRETHOUS, Jérôme LASSERENNE, Jean-Pierre DUPOUY, Michel DUTHEIL, Céline BRETHOUS, Elisabeth LUCMORT, Marianne FAURE, Philippe BRETHES.

ABSENT EXCUSE : Néant.

Nombre de conseillers :

En exercice =15

Présents = 15

Votants = 15

OBJET : Durée et tarif des concessions dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de ne plus vendre de concessions perpétuelles dans le cimetière communal
- de fixer la durée des concessions à 30 ans pour toute nouvelle vente à compter du 01 juin 2008
- de maintenir le prix de vente actuellement en vigueur, à savoir 10 € le mètre carré.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Délibération certifiée exécutoire
à Eugénie Les Bains le 05/05/2008.

Le Maire

Jean LEON





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL ID: 040-214000978-20180903-DEL2018060-DE

Séance du 3 septembre 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
11	9	9

Vote		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0

L'an 2018, le trois septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Eugénie-Les-Bains s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe BRETHERS, Maire, en session ordinaire.

Présents : MM. Brèthes Philippe, Brèthes Michel, Lafargue Lionel, Bréthous Céline, Bréthous Nicole, Dumartin Céline, Dupouts Francis, Dupouy Jean-Pierre, Lasserenne Jérôme, Lucmort Elisabeth, Lusseau Mathieu.

Absents excusés : MM. Céline DUMARTIN et Lionel LAFARGUE.

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth LUCMORT.

Objet : DM2018/007/9 – Vente de concessions dans le cimetière communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'achat de concession dans le cimetière communal par une personne non résidente et non domiciliée dans la commune.

Il rappelle que, selon le Code Général des Collectivités Territoriales, la sépulture est due dans un cimetière communal :

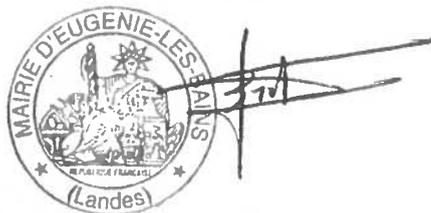
- aux personnes décédées sur le territoire de la commune quelque soit leur domicile
- aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune
- aux personnes non domiciliées sur la commune mais qui ont droit à une sépulture de famille
- aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Compte-tenu du manque de places libres dans le cimetière communal, le Conseil Municipal décide de limiter la vente de concessions aux personnes définies ci-dessus par le CGCT.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme à Eugénie-Les-Bains le 13/09/2018.

Philippe BRETHERS, Maire d'Eugénie-les-Bains





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juin 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
11	10	10
Vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

L'an 2022, le 27 Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Eugénie-Les-Bains s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Philippe BRETHES, Maire en session ordinaire.

Présents : MM. Brèthes Philippe, Lionel Lafargue, Bréthous Céline, Lasserenne Jérôme, Bréthous Mélanie, Dumartin Céline, Lucmort Coralie, Lucmort Julien, Lusseau Mathieu, Robin Matthieu.

Absent excusé : Lamoulère Thierry

Secrétaire de séance : Madame Bréthous Céline.

DEL-2022-019- Tarif de vente d'un emplacement dans le columbarium du cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

fixe comme suit le tarif de vente d'un emplacement dans le columbarium du cimetière communal :

- **650 € TTC** pour une porte avec deux emplacements pour deux urnes de diamètre 25

Fait et délibéré en séance. Extrait délivré conforme au registre des délibérations.
Eugénie Les Bains, le 27 Juin 2022

Philippe BRETHES, Maire d'Eugénie-Les-Bains

